

Sujet : [INTERNET] Projet de parc éolien à St-Georges-du-bois/Benon

De : "Marc FARDET" <marc.fardet@gmail.com>

Date : 02/12/2020 11:41

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

La délégation de Sites et Monuments (SPPEF) pour la Charente-Maritime ne peut que donner un avis très défavorable au projet éolien de Saint-Georges du Bois et Benon

On ne peut tolérer 6 éoliennes de 200 m. de haut aux portes du marais poitevin en raison de leur impact sur les paysages, la biodiversité et l'environnement.

De plus, le département de la Charente-Maritime est déjà saturé. Il faut donc éviter à tout prix la prolifération de ces parcs qui défigurent nos campagnes.

Enfin, l'énergie éolienne est une énergie intermittente.

Avec l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Marc Fardet,

Délégué de Sites et Monuments (SPPEF) pour la Charente-Maritime



Garanti sans virus. www.avast.com